



## RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

# RAPPEL DES PRINCIPES DE L'ÉTAT DE DROIT

Adoptée par l'Assemblée générale du 14 juin 2024

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 14 juin 2024,**

**ALORS QUE** viennent d'être annoncées la dissolution de l'Assemblée nationale et l'organisation de nouvelles élections législatives,

**RAPPELLE** l'attachement indéfectible de la profession d'avocat :

- À l'État de droit et à la démocratie ;
- Aux principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité ;
- Aux valeurs européennes, telles qu'exprimées dans l'Appel de Vienne signé par le CNB le 11 juin 2022, et en particulier le respect de la dignité humaine et des droits humains, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités, valeurs communes aux États membres et aux États européens dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- À la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et à la possibilité de recours individuels devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

\* \*

Fait à Paris, le 14 juin 2024

Conseil national des barreaux  
Résolution sur l'État de droit  
Adoptée par l'Assemblée générale du 14 juin 2024